





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration Mardi 11 octobre 2022 à 9h30 – Présentiel

# Relevé de décisions

tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	X		
Perrine Belin (MCF TPCAU)	X		
Jonathan Bruter (MCF VT)	A	X	Pouvoir Thomas Elefteriou
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	X	Λ	Fouvoii Tiloillas Eletteriou
Sylvain Ebode (MCF STA)	X		
Flavie Pinatel (MCF ATR)	Λ	X	Pouvoir Pierre Chabard
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	X	Λ	Fouvoii Fierre Chabard
Collège des ATS	Λ		
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	X		
Aurélie Fabijanec (service de la communication)	X		
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)	X		
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)	X		
Collège des étudiants	Λ		
Luca Alcala (M1)		37	D 1 1 1 1 G 13 1
Sarah Arezki (L2)	**	X	Pouvoir Louisette Coulibaly
	X		
Nangbo Louisette Coulibaly (L2)	X		
Jade Richard (M2)	X		
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Émilie Bartolo (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)		X	
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA)	X		
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)	X		
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de		X	Pouvoir Marion Cloarec
l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)  Nombre de voix	18	7	4
Invités permanents	10	,	+
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X	-	
` ' '			
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Sophie Verrier (Responsable coordination instances et pôle juridique)	X		
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE		X	
Catherine Maumi, Président CFS et CFVE  Catherine Maumi, Président CR et Vice-Président CPS		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable			
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	+
Chantal Bonnefoy, Controleur budgetaire  Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF	X	X	Représenté par Mme
Recteur d'académie ou représentant		X	Katya Samardzic
receeds a deddenite on representant		/1	

Monsieur Sylvain Ebodé, doyen des représentants élus de la séance, préside le conseil d'administration et procède, en ouverture de séance, à l'appel des administrateurs ainsi que des invités permanents.

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 22 (18 présents + 4 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H30	1	Présentation des membres du CA, de la structure de l'école et des attributions du CA		- Présentation des attributions du CA - Règlement intérieur du CA

Sylvain Ebodé propose aux membres du conseil d'administration de se présenter.

Caroline Lecourtois remercie les nouveaux arrivants pour leur implication à venir dans la construction des projets de l'école. Elle rappelle que l'ENSAPLV est un établissement public administratif sous la tutelle conjointe du ministère de la culture et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et que les ENSA sont régies par le décret 2018-109 qui précise la gouvernance collégiale des écoles, composée d'un conseil d'administration (CA) et d'un conseil pédagogique et scientifique (CPS). Elle rappelle les différentes missions du conseil d'administration qui délibère notamment sur le règlement intérieur de l'école, sur les budgets et le compte financier, sur les conventions et contrats, sur le bilan social et le contrat pluriannuel d'établissement, sur la politique de site, les règlements des études et le programme d'enseignement. Concernant le budget, elle précise que les budgets présentés en CA sont soumis en amont pour approbation du contrôleur budgétaire et que les budgets initiaux feront l'objet d'un débat d'orientation budgétaire avec les membres élus du CA en novembre de chaque année. Concernant le contrat pluriannuel d'établissement, elle indique que le contrat en cours vaut pour la période 2019-2024 et qu'il s'agira de travailler sur la base de ce contrat pour établir un bilan et acter ce qu'il reste à faire.

Caroline Lecourtois indique que cette séance a pour objet en particulier d'élire le nouveau président du CA, ainsi que son bureau, dont elle précise qu'il est spécifique à l'établissement et que sa composition comme ses attributions ne sont pas encadrées par le décret. Elle indique également que le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont fusionner pour devenir, à compter de décembre 2022, le conseil social d'administration (CSA) suite aux élections professionnelles qui se tiendront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre prochain.

09Н40	2	Approbation du CR-RD du 12 juillet	
		2022	- RD-CR du 12/07/2022

**Sylvain Ebodé** indique que le compte rendu du CA du 12 juillet 2022 a été envoyé aux anciens membres du conseil d'administration le 27 septembre 2022 pour validation. Il a fait l'objet de deux remarques de forme qui ont été intégrées, il n'a fait l'objet d'aucune abstention. Ces remarques faites, le présent compte-rendu est proposé au vote pour validation.

Les nouveaux membres du conseil d'administration ne siégeant pas dans la précédente formation annoncent, comme cela est la coutume, qu'ils s'abstiendront sur ce vote.

Sylvain Ebodé soumet au vote le relevé de décision du 12 juillet 2022.

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent le relevé de décisions valant compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2022.

Abstentions: 19
Nbre de votes pour: 3
Nbre de votes contre: 0
Nbre de votants: 22

09Н50	3	Election du/de la Président/e du Conseil d'administration	- Déclaration de candidature
			de Thomas Elefteriou

**Sylvain Ebodé** indique qu'une candidature pour le poste de président du conseil d'administration a été reçue de la part de Thomas Elefteriou.

Thomas Elefteriou présente sa candidature en rappelant qu'il enseigne dans l'école depuis 2009 et qu'il a été nommé MCF TPCAU en 2021. Il mentionne qu'il enseigne sur les questions de l'espace habité et des villes denses et qu'il faisait partie du conseil d'administration précédent. Il rappelle les termes du préprogramme du collectif enseignant publié lors des élections du CA au moins de juin dernier. Il insiste sur la nécessité du temps long, notamment dans le cadre du travail de relocalisation de l'école. Il tient à remercier Anne D'Orazio, ancienne présidente du CA, pour l'ensemble de son travail au cours de la précédente mandature.

Caroline Lecourtois tient à remercier Thomas Elefteriou et à le féliciter pour son investissement dans le cadre de l'ouverture du site des Ardennes. Elle remercie également Anne D'Orazio pour le travail mené durant son mandat.

#### **Décision:**

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité en faveur de la candidature de Thomas Elefteriou pour le poste de président du conseil d'administration.

**Abstentions:** 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

|--|

Sylvain Ebodé cède la présidence à Thomas Elefteriou.

## - Composition du bureau du CA

**Thomas Elefteriou** indique que la création d'un bureau du CA est inscrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration voté en juillet dernier. Il propose en tant que membres du bureau les élus suivants du CA :

- pour le collège enseignants : Perrine Belin et Jonathan Bruter
- pour le collège administratifs : Manon Scotto
- pour le collège étudiants : Louisette Coulibaly

## **Décision:**

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité en faveur de la composition du bureau du CA telle que présentée (Perrine Belin, Jonathan Bruter, Manon Scotto et Louisette Coulibaly).

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

# - Délégation de signature pour les conventions et les contrats

Thomas Elefteriou fait part de la décision de délégation de signature communiquée aux membres du CA.

Il précise qu'il souhaite que la transmission des différentes conventions au bureau du CA pour validation avant signature de la directrice indique un numéro de chrono. Il précise que sans contrindication du bureau du CA, la directrice pourra signer la convention sous 8 jours.

Il indique que les conventions partenariales soumises peuvent, ou non, contenir un volet financier, que ce volet financier peut prévoir des contributions de partenaires et que l'école participe également à certains financements via le budget VAHM et le budget matériel pédagogique, que certaines conventions concernent également des mises à disposition d'espace à titre gracieux.

Il rappelle qu'il est essentiel que les conventions indiquent le cadre financier et les lignes budgétaires précises afin de flécher les recettes et les dépenses. Il indique que le bureau du CA fera systématiquement une présentation en début de chaque CA de ses activités, et notamment présentera la liste des conventions validées et classées selon leur numéro de chrono. Ce système de suivi permettra d'avoir un suivi financier de ces conventions et un état de ces conventions en termes budgétaires. Il rappelle également qu'il souhaite que les demandes de conventions soit transmises au bureau du CA dans des délais raisonnables, afin d'en permettre l'instruction avant leur réalisation. Il précise que le CA exerce sa responsabilité directe pour tous les cas où le conventionnement peut engager l'image de l'école.

Caroline Lecourtois souhaite rappeler aux représentants étudiants que, pour tout événement, il est nécessaire de faire une demande de mise à disposition d'espace suffisamment à l'avance pour qu'il n'y ait pas d'embouteillage dans le traitement administratif de la demande.

#### **Décision:**

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité en faveur de la décision de délégation de signature telle que présentée :

#### Décision:

« Le Conseil d'administration décide de déléguer sa compétence au bureau du CA et à la direction pour l'instruction et signature des conventions sur les principes suivants :

Le CA exerce sa responsabilité directe pour tous les cas où le conventionnement peut engager l'image de l'école.

Le CA délègue sa responsabilité au directeur, après instruction préalable par le bureau du CA, pour les conventions pédagogiques, les conventions de recherche, les conventions d'éducation artistique et culturelle et les conventions internationales.

Le CA délègue sa responsabilité au directeur sur les contrats et les marchés avec les prestataires.

Un compte-rendu des délégations ainsi consenties sera communiqué lors du conseil d'administration suivant la signature des conventions. »

Abstentions: 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

# - Mandat à la directrice pour la représentation de l'école en justice en défense

Caroline Lecourtois souhaite que les membres du conseil d'administration lui donnent la capacité de représenter l'établissement en justice pour les cas où l'établissement aurait à se défendre.

Thomas Elefteriou propose de mettre au vote ce mandat donné à la directrice.

#### Décision:

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité en faveur du mandat donné à la directrice pour représenter l'école en justice en défense.

**Abstentions:** 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

10H30	Liste des Copil et commissions (renouvellement des membres	<ul> <li>Organigramme des instances et copils/commissions</li> </ul>
	statutaires du CA dans les copils)	

Thomas Elefteriou présente la liste des COPIL de l'école :

- Travaux
- Stratégie numérique
- Valorisation
- Santé et vie étudiante, avec deux sous-commission FAUVE et CEVEC
- T3 (demande d'intervention ponctuelle au début de chaque semestre)
- Relations internationales
- Stage (attendu pour les stages et dispenses de stage)
- Bi-cursus (gestion de l'interface entre les établissements partenaires)

Il indique également que les COPIL des coordinateurs de semestres en licence, de domaines d'étude en master et de champs disciplinaires sont rattachés à la CFVE.

Thomas Elefteriou souhaite que le CA demande à tous les COPIL de formuler un bilan de leurs activités précisant leur fonctionnement, leur calendrier, et un état des lieux de leurs travaux et de ce qui a fonctionné ou non. Le bureau du CA leur fournira une trame commune pour le compte-rendu de leurs activités afin de clarifier leur organisation et de d'améliorer, si nécessaire, le fonctionnement et l'efficacité du dispositif actuel.

Il souhaite donner mission au bureau du CA pour présenter une nouvelle organisation des COPIL qui relèvent du CA.

**Thomas Elefteriou** propose de nommer les membres suivants du collège des enseignants et des étudiants pour le remplacement des membres sortants au titre du CA dans les COPIL:

- Travaux : Thomas Elefteriou et Sylvain Ebodé (ce COPIL évoluera à terme afin d'intégrer les sujets de relocalisation et gérer plus globalement la question des locaux. Jodelle Zeltlaoui-Leger se porte candidate lorsque les sujets de relocalisation seront abordés)
- Stratégie numérique : Sylvain Ebodé, Jonathan Bruter et Thomas Elefteriou pour les enseignants et Camille Delaunay, suppléante de Jade Richard, pour les étudiants.
- Valorisation : Flavie Pinatel et Pierre Chabard pour les enseignants et Lucie Adam pour les étudiants.
- Santé et vie étudiante : Flavie Pinatel et Perrine Belin pour les enseignants et Louisette Coulibaly et Jade Richard pour les étudiants.
- Relations internationales : Pierre Chabard, Perrine Belin et Thomas Elefteriou
- T3: Thomas Elefteriou et Jonathan Bruter.

**Pierre Chabard** soutient que, sur la base des bilans demandés aux COPIL, il faudra que le CA vérifie et définisse les périmètres de ces COPIL. Il souligne notamment que pour le COPIL Editions de la villette, il ne s'agit pas d'un COPIL mais d'un comité de lecture.

Caroline Lecourtois souhaite rappeler que le précédent CA avait souhaité adopter une terminologie distincte entre commissions et COPIL afin de distinguer les commissions réglementaires et les COPIL qui sont des comités internes décidés par l'école afin de construire des groupes de travail collaboratifs pour engager toutes les communautés de l'école. Elle précise que les commissions réglementaires doivent également être validées pour partie par le CA. Le CA devra se prononcer sur ce point afin que les commissions puissent travailler dès la fin du premier semestre, mais aussi pour Parcoursup. Elle souhaite qu'un appel à renouvellement des membres pour les commissions et les COPIL soit lancé.

Emilie Bartolo indique qu'elle se tient à la disposition du COPIL Travaux sous la forme que souhaitera l'école.

#### Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la nomination des membres cités au titre du CA dans les différents COPIL de l'établissement. Ils actent que les différents COPIL devront établir un bilan de leurs activités en amont du prochain CA et donnent mandat au bureau du CA pour proposer une nouvelle présentation/organisation de ces COPIL.

	ı
Abstention: 0	
Nbre de votes pour : 22	
Nbre de votes contre : 0	
Nbre de votants : 22	

11H00	6	Modalités électorales et calendrier des	- Proposition de
		élections du Conseil pédagogique et	modification du RI de la
		scientifique (CPS) et de ses deux	CFVE
		instances (Commission des formations	
		et de la vie étudiante et Commission de	
		la recherche)	

11h00 : départ de Manon Scotto – Pouvoir Samuel Bruna

# - Décision sur le nombre de membres du CPS

Caroline Lecourtois indique que le CPS s'est réuni le 19 septembre dernier et propose des élections pour le renouvellement des membres du CPS qui se tiendront le 15-16-17 novembre 2022. L'élection se fera en présentiel à l'urne à l'école, avec la possibilité de voter par procuration pour élire les membres élus de la CFVE et de la CR.

Elle précise qu'il appartient au CA de déterminer, au regard du décret 2018-109, le nombre de membres de ces instances et que le CA du 19 juillet 2018 avait décidé que la CFVE et la CR seraient composées de 20 membres chacune, soit le nombre maximal prévu par le décret.

Elle rappelle que la CFVE se compose de 3 collèges répartis comme suit :

- 60% de représentants élus des enseignants et chercheurs, soit 12 sièges
- 30% de représentants élus des étudiants, soit 6 sièges
- 10% de représentants élus des personnels ATS, soit 2 sièges.

et que la CR se compose de 3 collèges répartis comme suit :

- 60 % de représentants élus des professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche de l'établissement, soit 12 sièges (avec deux membres titulaires pour chacune des six équipes de recherche – comme décidé par le CA du 12 octobre 2018);
- 10 % de représentants élus des doctorants inscrits dans l'établissement, soit 2 sièges;
- 30 % de personnalités extérieures qui peuvent être des enseignants-chercheurs ou des chercheurs appartenant à d'autres établissements et entreprises, désignées par le conseil d'administration, soit 6 sièges.

## Décision:

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la reconduction du nombre de membres du CPS à savoir 40 membres (20 pour la CFVE et 20 pour la commission de la recherche).

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

# - Décision sur calendrier électoral et les modalités électorales

Caroline Lecourtois présente le calendrier électoral proposé et précise que le vote se fera à l'urne en présentiel avec la possibilité d'établir

une procuration.

Le planning des élections proposé est le suivant :

- 13 octobre 2022 : Annonce des opérations électorales.
- 17 octobre 2022 au 31 octobre : Publication de la liste électorale provisoire. Les listes électorales provisoires seront disponibles à l'accueil de l'école. Toute réclamation sur d'éventuelles omissions devra être adressée au plus tard le 31 octobre 2022.
- 31 octobre 2022 (midi): Fin des recours possibles relatifs à la constitution de cette liste.
- 31 octobre 2022 (17h): Publication de la liste électorale définitive. Les listes électorales définitives seront disponibles à l'accueil de l'école.
- 1<sup>er</sup> novembre au 9 novembre 2022 : Appel des candidatures et dépôt des candidatures par collège et scrutin en binôme (un titulaire + un suppléant).
- 10 novembre 2022 : Publication des candidatures. L'affichage des candidatures se fera dans le hall d'accueil de l'école.
- 15-16-17 novembre 2022 : Élection des différents collèges de la CFVE et de la CR.
- 18 novembre 2022 : Dépouillement, proclamation et affichage des résultats.

#### Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le calendrier proposé et actent que le vote se fera à l'urne avec la possibilité de voter par procuration.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

# - <u>Décision sur le mode de scrutin</u>

Caroline Lecourtois rappelle que le CA du 11 octobre 2018 avait souhaité se référer aux champs disciplinaires du CNCEA pour la répartition des sièges au sein du collège des enseignants et chercheurs de la CFVE et avait décidé, afin d'assurer la représentativité de tous les champs, que le scrutin plurinominal s'effectuerait par le vote d'une liste telle qu'elle est présentée, sans pouvoir modifier l'ordre des candidats indiqués sur celle-ci (pas de vote préférentiel), et sans pouvoir y retirer des candidats ni en ajouter d'autres (pas de panachage). Dans le cadre du scrutin n°1 (collège des enseignants et chercheurs de la CFVE), les listes de candidature correspondaient à deux groupes différents : – les listes de candidature du GROUPE 1 devaient être composées de 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants issus des champs Arts et Techniques de la Représentation (ATR), Histoire et Culture de l'Architecture (HCA), Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA), et Sciences Humaines et Sociales (SHS); – les listes de candidature du GROUPE 2 devaient être composées de 7 candidats titulaires et 7 candidats suppléants des champs Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU) et Ville et Territoire (VT).

Elle indique qu'il s'agit aujourd'hui de discuter de ce mode de scrutin pour le confirmer ou le modifier.

**Thomas Elefteriou** rappelle ce mode de scrutin par liste pour le collège des enseignants et chercheurs de la CFVE avait été voté par le CA précédent. Ce mode de scrutin imposait au CA de fixer des données quantitatives pour la répartition des groupes 1 et 2, et celle-ci figeait la composition des listes en terme numérique, avec une désignation des candidats par les champs ensuite.

Le bilan de ce mode de scrutin par liste, dressé à partir de l'exercice de cette instance lors de la mandature précédente, a montré ses limites et a donné lieu à des discussions opposant les champs les uns contre les autres au détriment d'une réflexion en termes de projet d'école.. Il souligne que la répartition en deux listes correspondant aux groupe 1 et groupe 2 au sens du CNECEA, portait en germe une opposition entre ces deux différents groupes et ne permettait pas forcément un dialogue fécond en amont des élections.

Il est alors proposé de rester dans les termes du décret pour cette élection en supprimant le mode de scrutin par liste prévu au règlement intérieur de la CFVE et en revenant à un scrutin plurinominal qui s'effectue par candidature individuelle.

Cependant, il invite les postulants à engager un travail collectif sur des orientations communes et un dialogue interdisciplinaire. Il indique être confiant dans la capacité des enseignants de l'établissement de s'engager à construire ensemble un projet collectif au bénéfice de

l'école, s'inscrivant dans le cadre et les objectifs de l'établissement, contractualisés par le contrat pluriannuel actuel courant jusqu'en 2024.

Afin d'assurer la représentativité des différents champs disciplinaires et de tendre vers la parité, il est souhaitable que les postulants s'organisent en collectif comme cela a été fait lors des dernières élections du Conseil d'Administration.

Il rappelle par ailleurs que les suppléants ont vocation à remplacer leurs titulaires en cas d'absence prolongée de plus de 6 mois ou définitive. Il est possible pour le/la présidente de la CFVE et de la CR d'inviter des enseignants, par exemple des enseignants de sous-champs disciplinaires qui ne seraient pas représentés dans l'instance comme cela a été voté par le précédent CA.

Il présente les termes de la proposition de modification du règlement intérieur de la CFVE qui va dans le sens-là.

**Pierre Chabard** s'exprime en faveur de cette proposition de changement des modalités de scrutin du collège enseignant de la CFVE en indiquant qu'il permettra de mieux se parler et de présenter un projet collectif. **Perrine Belin** souligne que cela permettra une meilleure articulation entre les instances et la coordination des champs, coordination des champs qui par ailleurs fonctionne bien selon elle.

Thomas Elefteriou tient à rappeler que seuls les enseignants-chercheurs titulaires siègent au sein du conseil pédagogique et scientifique restreint (CPS-R) qui statue sur les carrières et les recrutements des enseignants-chercheurs titulaires et qu'il est important d'en tenir compte lors d'une candidature.

# **Décision : modalité électoral**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications du règlement intérieur de la CFVE qui supprime la question des quotas et des deux groupes 1 et 2 des 12 sièges à pourvoir du scrutin du collège des enseignants-chercheurs de la CFVE, et qui revient à une élection plurinominale par candidature individuelle.

Les membres du conseil d'administration s'engagent à expliquer cette décision et à accompagner la constitution des candidatures. Les membres du conseil d'administration rappellent également l'objectif du respect de l'équilibre entre homme et femme et le souhait d'une représentativité effective des champs disciplinaires dans la composition du CPS.

**Abstention:** 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

12H00	7	Désignation des représentants de l'ENSAPLV dans les instances partenaires (CA HESAM)	

**Thomas Elefteriou** rappelle que Anne D'Orazio siégeait au sein du CA de HESAM Université. Il indique que Anne D'Orazio a proposé de poursuivre son mandat jusqu'à la fin de l'année calendaire ou au début 2023 si cela était nécessaire.

Thomas Elefteriou indique que Pierre Chabard souhaite se présenter pour représenter l'école au sein du CA de HESAM.

**Michel Terré** indique que le prochain CA d'HESAM aura lieu le 30 novembre 2022 et que le CA a lieu en présentiel et que le quorum est établi sur la base des présents, sans procuration possible.

**Thomas Elefteriou** met au vote la nomination de Pierre Charbard en indiquant que ce dernier pourra prendre attache d'Anne D'Orazio pour la transmission des dossiers avec une invitation possible de Anne D'Orazio au prochain CA de HESAM pour cette phase de transition.

#### **Décision:**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la nomination de Pierre Chabard au CA de HESAM Université.

**Abstention:** 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

12H15	8	Dossier de demande de subvention de l' association Le nouveau programme (LNP)	
			- Dossier de demande de subvention

Vincentella de Comarmond présente l'association loi 1901 « Le Nouveau Programme » qui a pour ambition de diffuser et de promouvoir le patrimoine architectural du XXème via une série de documentaires présentée sur YouTube. Elle indique que son président est un ancien étudiant de l'école. En 2022, l'association développe quatre projets de vidéos : l'Immeuble Mouchotte (sorti en Juin) ; la Cité Pierre Sémard (prévu pour octobre 2022) ; les Piscines Tournesol (prévu pour décembre 2022) ; le Musée d'Art de São Paulo (MASP) (prévu pour février 2023).

Elle indique que l'association nous demande une subvention de 2000 euros qui serait imputée sur l'enveloppe de 14000 euros de l'école pour les subventions aux associations. Elle précise que ces 2000 euros sont disponibles pour ce soutien. Elle indique également que l'association a formalisé aussi une demande de subvention auprès de la DRAC IDF, en lien avec le labels « architecture contemporaine remarquable » que la DRAC souhaite promouvoir.

Plusieurs remarques sont faites en séance pour souligner que les documentaires réalisés par l'association sont très pédagogiques et qu'ils contribuent à la vulgarisation, la diffusion et la transmission de la culture architecturale. Il est souligné que les projets de l'association devraient pouvoir être mieux articulés avec ce qui est fait au sein de l'école (mise à disposition des productions ou présentations dans le cadre de petits séminaires ou de cours de première année). Une information pourrait être faite auprès des enseignants sur ce travail et l'association pourrait être encouragée à intervenir au sein de l'école.

Hervé Jézéquel indique que le pôle image de l'école est à la disposition de l'association pour une éventuelle aide technique. Aurélie Fabijanec indique que les vidéos de l'association pourraient être diffusées sur la chaine YouTube de l'école si l'association le souhaite.

Il est indiqué qu'il n'y a pas d'autres demandes de subvention à ce stade et que la LVE a bien reçu sa subvention de 9000 euros sur les 14000 euros du budget global pour les subventions aux associations.

**Thomas Elefteriou** propose de mettre au vote cette demande de subvention pour un montant de 2000 euros.

**Décision:** 

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la demande de subvention de 2000 euros de l'association Le Nouveau Programme. Ils souhaitent que les projets de l'association puissent s'articuler plus avant dans le programme pédagogique de l'école.

**Abstention:** 0

Nbre de votes pour : 22 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 22

12H30	Point d'information : - Présentation de l'AMI « compétence et métiers d'avenir de la filière architecture » -Dispositif et calendrier HCERES -ARCHI-FOLIES JO 2024	

11h30 arrivée de Valérie Flicoteaux-Melling

#### Présentation de l'AMI « compétence et métiers d'avenir de la filière architecture »

Caroline Lecourtois indique qu'une réponse à l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir de la filière architecture » - appel national à manifestation qui porte sur la production de diagnostics et la proposition de formations ou de développement de formations – a été déposé par toutes les ENSA de France en lien avec l'observatoire de l'économie de l'architecture qui va être mis en place par le ministère de la culture. Elle précise qu'un AMOA a aidé pour la réponse à cet appel.

Ce dispositif a pour visée de rentrer en compétitivité sur une dizaine de thématiques proposées par l'ANR. Les 20 ENSA ont remporté cet appel pour la réalisation de diagnostics afin de faire le point sur les formations et les métiers de l'architecture. L'objectif est de recenser l'ensemble des données pour évaluer les besoins dans le domaine de l'architecture et de voir quels sont les métiers émergeants. L'ENSA de Paris La Villette pilote le projet. Les travaux de diagnostics ont débuté en octobre 2022 avec un budget pour 6 mois et devront être rendus le 1<sup>er</sup> juin 2023. Le volet complémentaire de l'appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé en mars 2023 afin de répondre à la deuxième phase de cet AMI qui est le déploiement ou l'adaptation des formations initiales et continues.

Elle précise que les différents réseaux ont été mis à contribution (Val de Seine pour le numérique, réseau ENSAECO, réseau APC pour le patrimoine et les formations sur l'existant, réseau RAMAU pour les métiers émergents de l'architecture). Elle rappelle que le laboratoire LET portera le nouveau projet de recherche « État des lieux sur les dynamiques de genre dans l'architecture. Enquête sur les pratiques professionnelles et les inégalités de genre dans les pratiques de l'architecture » (une convention est en cours de signature avec l'Observatoire de l'économie de l'architecture (ministère de la Culture), le CNOA et le CROAIF avec comme chercheurs responsables Élise Macaire, Isabelle Grudet et Véronique Biau.

# - ARCHI-FOLIES JO 2024

Caroline Lecourtois indique que dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) s'est engagé à organiser différentes manifestations. Le ministère de la culture a récemment proposé au réseau des vingt ENSA de se joindre à cette initiative. Chaque ENSA est invitée à concevoir et réaliser un pavillon éphémère dans le parc de La Villette. Chaque pavillon accueillera une fédération sportive pour y développer un programme d'initiation au sport auprès du grand public. Après les Jeux, les pavillons seront démontés pour être remontés dans les territoires comme petits équipements de proximité. Les enseignants de l'école ont été sollicités pour faire des propositions qui s'inscriront dans le cadre des enseignements qu'ils portent.

Elle précise que sur un budget estimé à 2 millions d'euros, 1.4 million d'euros ont été trouvé. Un dossier de mécénat est en cours de réalisation avec la fondation GAIA. La Chaire EFF&T est en train de réaliser un dossier type plan-guide pour que chaque école puisse commencer à travailler sur son pavillon. Un grand nombre d'enseignant est intéressé pour participer à cette pédagogie inédite et une

enseignante a été recrutée pour coordonner la réalisation du projet. Ce projet permettra de montrer ce que les ENSA sont capables de faire en matière d'architecture respectueuse du développement durable.

Thomas Elefteriou souhaiterait que la CFVE puisse être informée de l'avancement de ce projet afin de participer à l'organisation des modalités pédagogiques (nouveaux groupes de projet en S8 sur la conception générale du pavillon, puis deux semestres suivants pour l'exécution et la construction) et sur la manière dont ce projet s'inscrit dans le projet d'école (bénéfice de l'échelle 1 et réutilisation du pavillon).

# - Dispositif et calendrier HCERES

Caroline Lecourtois indique que l'établissement fait partie de la vague D 2023-2024 de la campagne d'évaluation de l'HCERES. Plusieurs réunions ont eu lieu afin de présenter la méthodologie et le calendrier. La constitution du dossier se fera sur la base du contrat pluriannuel de l'établissement qui a été signé en 2022 mais qui vaut pour la période 2019-2024. Le calendrier du CPE avait été callé sur le calendrier de l'HCERES. L'évaluation est une évaluation de l'établissement, de la formation et de la recherche. Le rapport d'auto-évaluation devra être rendu au mois de juin 2023. Un nouveau programme pédagogique devra être établi et mis en place pour la rentrée 2024-2025. Elle précise que le bilan du CPE et les orientations pour les années à venir seront soumis aux instances.

Les rencontres avec le comité de l'HCERES se dérouleront en février/mars afin que l'HCERES interroge les différents acteurs.

Perrine Belin demande ce qu'il en est de l'évaluation des enseignements dans l'école. Caroline Lecourtois répond que les étudiants ne répondent que très peu via Taïga et qu'il est difficile ensuite en termes de ressources humaines de traiter les informations. Elle indique qu'une enquête a été lancée auprès des étudiants de l'école pour savoir si les services administratifs proposés sont adaptés aux besoins des usagers, mais cette enquête ne concerne pas l'enseignement en tant que tel. Aurélie Fabijanec indique qu'il faudrait utiliser un autre outil que l'outil Taïga qui est l'outil de gestion pédagogique et RH utilisé par toutes les ENSA afin de mettre en place une évaluation des enseignements efficaces.

12H45	10	Questions diverses	

# - Dysfonctionnement du logiciel de répartition des groupes de projet

Thomas Elefteriou souhaite faire part du disfonctionnement, lors de la rentrée, du logiciel utilisé pour affecter les étudiants dans les différents groupes de projet. Il remercie le personnel administratif qui a dû prendre en charge cette surcharge de travail. Il souhaite qu'un état des lieux puisse être fait relativement aux outils disponibles afin de réfléchir à la manière de procéder pour le semestre prochain et la rentrée prochaine. Il indique que le CA est disponible pour accompagner l'administration pour la modernisation des outils pédagogiques afin d'alléger le travail administratif (logiciel de gestion des salles, logiciel de gestion des conventions de stage, etc). Concernant le critère de répartition des étudiants dans les groupes de projet, il indique que les règles fixées par la CFVE seront à confirmer en testant leur faisabilité. La répartition manuelle a cherché à favoriser au mieux le choix des étudiants et à équilibrer au mieux les groupes.

Caroline Lecourtois indique qu'en effet le prestataire du logiciel a été débordé par la situation et la répartition a dû être faite manuellement. Elle remercie Thomas Elefteriou et Perrine Belin pour leur aide. Une rencontre est prévue avec le prestataire pour que tout soit finalisé pour le prochain semestre. Elle indique qu'un autre outil de gestion a été mis en place pour la gestion des conventions de stage, cet outil a été créé en interne. Elle indique que pour la gestion des salles, seul un tableau Excel existe mais elle est d'accord sur le fait qu'il faudrait un outil qui permette de détecter la superposition de l'utilisation des salles et des examens. Elle précise que cette mission est normalement dévolue au COPIL Stratégie numérique.

# - Centre Michel Serres

Caroline Lecourtois indique que le centre Michel Serres se renouvelle et proposera une formation pluridisciplinaire sur Paris 2050. Nos étudiants pourront rejoindre le centre pour suivre cet enseignement de projet, certains de nos enseignants ont également manifesté leur intérêt. Elle indique également qu'un représentant de l'ENSAPLV doit être nommé au sein du pilotage du centre.

Michel Terré confirme que des étudiants de M2 sont accueillis par le centre Michel Serres pour cette formation diplômante pour l'obtention d'un M2 Prospective du CNAM et plus de leur formation d'architecte ou d'ingénieur. Actuellement 10 étudiants suivent cette formation. Cette formation se fait par apprentissage financé. Ce M2 est dirigé par Philippe Durance, professeur au CNAM, qui a beaucoup publié sur la prospective. Il rappelle que l'HESAM n'opère pas de diplôme mais qu'HESAM peut aider un membre à opérer un diplôme.

Louisette Coulibaly souhaite qu'une meilleure communication soit faite auprès des étudiants sur cette formation. Il est indiqué que la maquette de la formation est sur le site de l'école et sur celui de HESAM.

# - Appel à projet CulturePro

Vincentella de Comarmond indique La Villette Pro a été lauréat de l'appel à projets CulturePro 2022. CulturePro est un dispositif de soutien financier proposé par le ministère de la culture aux établissements d'Enseignement Supérieur Culture pour l'organisation d'outils de professionnalisation et de dispositifs d'accompagnement à la création d'activités (formations à l'entreprenariat, projets de création artistiques et culturels, fablab, incubateurs, séminaires professionnels...). L'ENSAPLV a candidaté pour ce soutien au mois d'avril avec un projet qui a été retenu par le ministère de la culture.

Le projet vise à la constitution d'un annuaire des anciens et dans un second temps à la présentation des trajectoires professionnels des jeunes diplômés de l'école. La trajectoire de 80 anciens étudiants ADE de l'école sera présentée lors des journées porte ouverte de l'école le 3 février 2023. L'école avait demandé 25000 euros et a finalement obtenu 15000 euros alors que certaines écoles en région ont obtenu jusqu'à 60000 euros. La Villette Pro est un projet sur plusieurs années, une nouvelle réponse à l'appel à projet sera déposé l'année prochaine avec l'aide de Minna Nordström et Elise Macaire.

## - Journées nationales de l'architecture

Vincentella de Comarmond indique que les journées nationales de l'architecture débuteront le 14 octobre. A cette occasion, l'ENSAPLV inaugure une nouvelle exposition « The Grand Home » dont les commissaires sont Edouard Ropars et Antoine Collet. Avec le soutien de la fondation culture et diversité, 4 classes de lycée seront accueillies dans l'exposition.

L'école s'est aussi associée avec le festival Close-Up et une projection du film « la naissance d'un hôpital » autour du travail de Pierre Riboulet sera projeté en présence de nos étudiants.

Katya Samardzic prend la parole pour remercier l'ENSAPLV de sa participation aux JNA et au festival Close-Up « Ville, architecture et paysage au cinéma » avec une belle programmation à l'échelle de la région. Il est très important de communiquer auprès des étudiants sur ce festival. Elle précise qu'un mois de l'architecture plus vaste a eu lieu qui relie les journées européennes du patrimoine aux journées nationales de l'architecture.

Elle souhaite également indiquer qu'une présentation du concours des AUE s'est déroulé au CROAIF et que la captation vidéo est disponible sur le site de la DRAC. Elle souligne que le concours des AUE mène également vers des métiers très intéressants de la fonction publique dans l'architecture et que ce concours devrait trouver une place dans la formation initiale des étudiants.

Enfin, elle souhaite indiquer que la DRAC et la DREAL du ministère de l'écologie mettent en place un nouveau concours pour les étudiants autours de la question de la rénovation écologique du bâti. La rédaction du règlement de ce concours est en cours de finalisation. Ce projet est pour le moment un projet francilien, le concours s'adossera aux enseignements et elle espère que l'ENSAPLV pourra être mobilisée sur ce sujet (inscription en février, rendu au printemps, jury à l'été et présentation au moment des JNA 2023).

Caroline Lecourtois indique que des chercheurs de l'ENSAPLV ont travaillé sur la génération HMONP et qu'une présentation de cette étude sera faite le 27 octobre prochain au CROAIF.

# - Election du conseil social d'administration (CSA)

Caroline Lecourtois indique que les élections professionnelles se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. La procédure est entièrement dématérialisée. L'installation du CSA (fusion du CT et du CHSCT) aura lieu en janvier 2023. Elle indique qu'une branche de la CGT vient de se former au sein de l'école avec Chimène Denneulin et Olivier Jeudy, il n'existait pour le moment qu'une branche Sud Culture.

# - Calendrier des prochains CA

Il est convenu qu'une réunion des élus du CA se tiendra à 9h30 le lundi 24 octobre pour un débat d'orientation budgétaire avec la direction.

Il est convenu que le prochain CA aura lieu le 5 décembre prochain à 14h00 avec notamment à l'ordre du jour le vote du BR2 et du BI 2023, les commissions réglementaires et les COPIL, le calendrier des CA 2023.

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 13h00.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 5 décembre à 14h30.

Le Président de séance, Thomas Elefteriou